

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an Deux Mille vingt et un, le 6 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LA BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Présents : BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BLANC-GRAS Jean-Luc, BOISSET Benjamin, BREARD Jean-Philippe, COMBE Romain, JOREZ Isabelle, LEONARD Patrick, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MARTIN Jessica, PEREZ Marylène, PRINTEMPS Nicole, SARRAZIN Joël, SPOZIO Christine, THEVENARD Céline, TRIGO Sébastien, XAILLY Sandrine.

Absent ayant donné pouvoir : MIGNON Anthony à SPOZIO Christine, ROBERT Françoise à BLANC-GRAS Jean-Luc, SEIMANDO Mylène à BONNAFFOUX Joël, VANDENABEELE Magali à LESBROS Pascal.

A été élue secrétaire de séance : SPOZIO Christine.

RAPPORT DES ADJOINTS

Joël Sarrazin et Jean-Philippe Bréard :

Réception des travaux des toilettes de l'école : installation de toilettes pour handicapé, WC suspendus, faïence, carrelage, éclairage, chauffage pour un montant total de 15 000 € ; Entreprises Baille Patrick, Fabrice Carrelage, Spoz'elec, les travaux de peinture ont été réalisés par les agents du service technique.

A la demande de la commission de sécurité des portes ont été ouvertes dans 2 classes par l'entreprise Ocal ainsi qu'une mise en conformité électrique

Monsieur le maire demande que l'on prévoie la réfection des toilettes de la maternelle pour l'année prochaine

Aménagement de l'espace jeux le long des quais de la gare : pose des jeux par l'entreprise Meffran, les plates formes ont été réalisées par l'entreprise AMCV. Des graviers seront étalés autour des jeux et il restera pour cette première tranche la pose des tables en bois, la clôture, le portillon et le portail.

Suite au passage de l'Apave et observations notées, les travaux sont en cours

Il y a eu également le contrôle des défibrillateurs, nouvelle réglementation. La pose d'un nouvel appareil sera sans doute nécessaire

Concernant l'éclairage public un devis a été demandé pour le remplacement des têtes de candélabres et la pose d'horloges qui se monte à 150 000 € celui-ci concerne toute la commune

Acquisition d'un nouveau fourgon plateau Renault master garage Brenier

Christine Spozio :

Le Forum des associations qui s'est déroulé le 28 août au gymnase a accueilli peu de public et l'on constate une énorme baisse des inscriptions dans les associations à la fois culturelles et sportives

Le salon du livre jeunesse et livre objet est prévu les 18 et 19 septembre (7 exposants), le vernissage et la présentation du projet « Alice et autres pays merveilleux aura lieu à 10h à la médiathèque le 18. La tire lire des écoliers proposera peut-être une buvette dans la cour du centre de loisirs qui sera fermée et couverte par le pass sanitaire.

La journée de vaccination organisée par le SDIS est prévue le 8 septembre au gymnase

Joël Bonnaffoux (Maire) :

Ecole de la tour 296 élèves, face à l'augmentation des effectifs à la rentrée la treizième classe a pu être maintenue. L'inspectrice d'académie a pu le constater lors de sa visite et était très satisfaite du groupe scolaire. Les équipements numériques des classes vont se poursuivre avec l'acquisition de 21 ordinateurs qui vont être distribués aux élèves de Cm2 en priorité.

Une classe de maternelle a dû fermer pour la semaine à cause d'un cas de Covid

Les 320 élèves du collège ont été accueillis par M Cédric Pauchard le nouveau principal

Pour le moment tous les enfants de l'école de la tour mangeront à la cantine du CLSH

Un nouvel employé a intégré l'équipe technique, Laurent

Concernant la communauté de communes, une réunion a eu lieu la semaine dernière afin d'avancer sur le projet de l'aménagement de la place des écoles avec le promoteur, les architectes et les responsables en charge du dossier' « Les petites villes de demain » dans lequel il est inscrit. D'autres projets la réalisation de la voie verte jusqu'à Montgardin. Les résultats de la gestion des OM en régie sont positifs ainsi que la fréquentation de l'Espace France Services et le service Urbanisme est très dynamique sur notre territoire.

Frédéric Battocchio

précise que l'école sera désormais équipée d'un logiciel de liaison avec les famille nommé Beneylu school et qu'un nouveau logiciel facilitera le suivi des inscriptions à la cantine au centre de loisirs et à l'étude. L'embauche d'un agent comptable est en cours afin de remplacer Madame Roux

Le marché est donc prolongé jusqu'à la mi -octobre le samedi matin

DELIBERATIONS :

Convention de partenariat Ma Boutique a à l'essai ®

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des objectifs de re dynamisation des centres villes la Plateforme Initiative Alpes Provence, membre de la fédération des Boutiques à l'essai, est mandatée pour proposer à la commune de rechercher des projets à installer dans les cœurs de ville.

Dans ce cadre et en partenariat avec la CCSPVA, la plateforme Initiative Alpes Provence propose a des créateurs d'entreprise de tester pendant 6 mois son projet de commerce dans des locaux vacants sur la commune.

La plateforme s'engage à articuler les partenariats et à mettre en relation les cosignataires. La commune devra pour sa part verser 500€ par boutique créés dans ce cadre à l'association Plateforme initiative Hautes Alpes

Considérant :

- La volonté de la commune de dynamiser le centre-ville
- Le partenariat initié avec la CCSPVA dans le cadre plus vaste de l'organisation des petites villes de demain

VU

La délibération n°2021/41 approuvant le budget 2021

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Convention de partenariat entre la commune de la Bâtie-Neuve et Enedis dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Monsieur le Maire informe membres du conseil Municipal, que dans le cadre du programme « Petites villes de Demain » il convient de conventionner avec Enedis afin de définir et d'organiser un partenariat dans le cadre de ses missions de GRD.

Il rappelle que dans le cadre du programme petites villes demain la commune à retenu les thèmes de travail suivant :

- Mise en œuvre de la transition écologique
- Valorisation du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public) par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée
- Accompagnement des élus pour mener à bien leur projet

Il explique ensuite que la signature de cette convention permettra à Enedis d'accompagner la commune sur ces différents thèmes retenus.

Il donne enfin lecture du projet de convention.

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Embauche d'un contrat d'apprentissage au service petite enfance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Bruno GIPONI a effectué un stage de reconversion au centre de loisir ce dernier trimestre. Les qualités de ce dernier auprès des enfants et des personnels nous permettent d'envisager son embauche en contrat d'apprentissage, pour un an, pour lui permettre d'obtenir le CPJEPS (certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire).

Monsieur le Maire indique avoir pris attache de Cap Emploi 05 qui sera notre interlocuteur afin de monter le dossier auprès des services de formation et de l'Etat. Cet interlocuteur indique que Monsieur GIPONI dispose d'un dossier permettant d'obtenir les aides maximales et de permettre à la collectivité de financer ce poste avec des aides conséquentes.

Dans un second temps, après une période de bilan à mi-parcours et en fin de période il pourra être proposé un contrat de travail financé pour partie par les aides publiques pour deux années complémentaires.

Considérant :

- La nécessité de renforcer l'encadrement au centre de loisir
- Le souhait de permettre à Monsieur GIPONI d'obtenir son examen

VU

La délibération n°2021 /41 approuvant le budget 2021

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise

- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier
- D'inscrire en dépenses et recettes de fonctionnement les montants afférant à cette embauche

Convention de séjour avec hébergement dans le cadre d'un voyage pédagogique à Paris pédagogique pour un groupe d'enfants de l'ALSH de la Bâtie-Neuve.

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'un séjour pédagogique à Paris est organisé du 23 au 29 octobre 2021 pour un groupe d'enfants de l'ALSH de La Bâtie-Neuve.

L'hébergement sera assuré par les PEP Alpes du Sud en liaison avec notre ALSH, du 24 au 28 octobre 2021 inclus.

Pour se faire, une convention doit être signée avec l'association territoriale des PEP ADS (11 rue des Marronniers, Les Hirondelles 3A, 05000 Gap). La convention présentée au Conseil Municipal prévoit un paiement de 20 % du séjour à la signature de la convention, de 30 % supplémentaire 3 mois maximum avant la date du séjour, et du solde à réception de la facture définitive.

Une partie adhésion par adulte « supplémentaire » (car gratuité pour 10 élèves payants) ainsi que par enfant est également prévue, et pourra faire l'objet d'une facturation différenciée. Il est fait mention d'un avoir ancien de 3 147,80 € qui sera déduit du total dû finalement.

Il est à noter également que les sommes détaillées dans la convention se basent sur une estimation de 40 élèves. Il est prévu un surcoût si l'effectif descendait en dessous de 40. Le modèle de la convention est joint à la présente délibération, tout y est détaillé.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'intégralité des articles de la convention, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'en accepter les termes, et autorise la signature de celle-ci, ainsi que de toute pièce annexe afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Voyage à Paris, Modalités de paiement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite, dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs « L'Astragale », organiser un voyage à Paris du 23/10/2021 au 29/10/2021.

Le montant total de ce séjour, sur une base de 37 enfants, transport, hébergement et repas compris, est de 14 711,94 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de la participation des familles à 180 € par enfant.

Il propose également que le règlement de ces 180 € TTC soit fractionné en 3 mensualités de 60 € TTC par enfant payable au Trésor Public dès la réception d'un titre de recette émis par la commune pour les mois de septembre, octobre et novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte

La proposition de Monsieur le Maire et autorise celui-ci à signer tous les documents nécessaires à la Réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Demande de financement dans le cadre du projet : transformation numérique des collectivités ITN7

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la transformation numérique des collectivités territoriales initié par le plan de relance, un guichet est mis en place pour soutenir les projets numériques des collectivités dans le but de faciliter les démarches administratives locales et faire participer à la vie des territoires. Dans un second volet pour faciliter l'exercices des missions des agents des collectivités et des élus au quotidien.

La préfecture de Région dispose d'une enveloppe qui permet d'accompagner les collectivités sur des projets dans la limite de 30 000€ et pour les collectivités en Zone de Revitalisation Rurale un bonus de financement de 10% est proposé.

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite améliorer le lien avec les usagers, et que l'exercice des missions des agents puisse être plus fluide et opérationnel dans le but d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. Ainsi cela passe par l'acquisition d'un standard téléphonique moderne, un logiciel petite enfance adéquat aux besoins du centre de loisir et disposant d'une interphase opérationnelle permettant aux usagers de faciliter leur accès à ce service. De la même manière la modernisation du logiciel comptable, facturation, état civil et cimetière, permettrait d'améliorer le lien aux usagers via l'acquisition d'une gamme plus adaptée à la taille de notre commune.

Le site internet de la commune va aussi être modifié afin de permettre aux usagers d'y trouver les informations nécessaires à leur vie quotidienne, les demandes et procédures pourront se faire en ligne. D'autre part un intra net permettra aux agents de travailler a distance en cas de nécessité.

Enfin pour faciliter les moyens de paiement dans nos services, il convient d'installer des Terminaux TPE pour le service enfants et la médiathèque dans un second temps. A terme la dématérialisation des moyens de paiements devrait être un axe fort du service comptable de notre collectivité.

Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet, que ce soit pour disposer d'une organisation s'appuyant davantage sur le numérique (axe 1), de favoriser les compétences des agents dans les services numérique (axe 2) et pour proposer une relation avec les usagers en s'appuyant davantage sur le numérique (axe3) il convient de mobiliser l'aide de l'Etat.

Considérant :

- La volonté de la commune de renforcer l'usage du numérique auprès de ses personnels et des usagers
- Le souhait d'ouvrir la commune et son accès au numérique pour pallier d'éventuelles carences du site internet
- Le besoin de modernisation de certains matériels obsolètes

VU

La délibération n°2021/41 approuvant le budget 2021

Où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise

- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier
- Monsieur le Maire à formuler les dépenses suivantes :

objet	Montant HT	Montant TTC
Standard téléphonique	5 074.83	6089.80
Logiciel état civil compta ci-metière Millesime Web	7 614.00	9136.80
Formation	2 000.00	2400.00
Logiciel DEFI petite enfant L&A dont formation	4 456.50	5347.20
Formation	4 542.50	4776.00
Evolution majeure du site internet	8 010.00	9612.00
TPE (2 équipements)	1 010.00	1214.00
TOTAL	32 887.33	38575.80

- Monsieur le Maire à solliciter le concours de l'Etat avec le maximum de subvention possible sur ce projet.

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

Subvention du Budget Général vers le Budget du C.C.A.S.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention interne de 10 000,00 €, du Budget Général communal, au bénéfice du Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Après avoir constaté que les crédits avaient été inscrits préalablement sur chacun des 2 budgets primitifs concernés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Pérez signale des incivilités dans les boites des platanes par rapport aux publicités qui s'amassent dans une boite non attribuée et se dispersent sur la voirie. Jean Philippe Bréard se rendra sur place pour trouver une solution. De même il a été constaté des nuisances sonores par rapport aux aboiements d'un chien, rue de champ La-croix.

Liliane Achard signale un lampadaire grillé aux Aubins et des arbustes gênants la circulation au pont des Aubins

Nicole Printemps signale le clignotement de l'éclairage des toilettes publiques sur la place qui sera réparé cette semaine

Patrick Léonard signale la vitesse excessive aux Carles

Céline Thévenard évoque des problèmes de stationnement place du Four qui est un espace communal, Jean-Philippe Bréard se rendra sur place

Bernard Maenhout s'informe sur le débroussaillage du terrain Gaudy à l'entrée du lotissement l'Ayasse.

De gros problèmes sont constatés concernant d'une part l'installation de la fibre et son fonctionnement

Monsieur le maire informe du départ du père Charles et de l'arrivée du père Steve Milango

Association Escapes créatives Patrick Léonard présente un exemple de médaillon réalisé en mosaïque, il informe l'assemblée que des initiations à la mosaïque sont prévues et que les projets de l'association se concrétisent

La séance se termine à 20h

La Secrétaire

Christine Spozio



Le Maire

Joël Bonnaffoux

